

Vaccin : « Pas de preuve scientifique ! »

Le député qui présidait une table ronde sur la vaccination en France, le 6 juin dernier au Sénat, estime « qu'il n'existe pas de preuve scientifique sur l'utilité des vaccins ».

Dans notre [enquête](#) sur l'obligation vaccinale, nous avons pointé les contradictions et insuffisances de la politique vaccinale en France, démontrant que la suspicion croissante des Français vis-à-vis de cette pratique était due essentiellement à une attitude autoritaire des pouvoirs publics, au manque de transparence sur les effets secondaires, à une connaissance encore faible de l'immunologie et à la diabolisation d'une partie de la population (les associations pour la liberté vaccinale et les sectes), etc.

Nous avons alors conclu, non bien sûr à l'inutilité des vaccins, mais à la nécessité d'approfondir l'étude scientifique sur les vaccinations ainsi qu'à la nécessité d'ouvrir un débat citoyen.

Lors d'une [table ronde](#) sur le thème « Les vaccins en France : quels enjeux pour l'industrie pharmaceutique et la recherche ? », réunie le mercredi 6 juin dernier, sous la présidence de Jean-Michel Dubernard, organisé par l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (Opeps), nous apprenons maintenant que « l'utilité des vaccins n'est pas prouvée scientifiquement ».

Voici le dialogue dans lequel s'inscrit cette affirmation :

« M. Nicolas About, sénateur, vice-président, s'est étonné de la couverture vaccinale moyenne de la France, alors qu'il s'agit de l'un des pays les plus contraignants en matière d'obligation vaccinale.

M. Claude Le Pen, membre du comité d'experts, a estimé que ce résultat est plutôt le fait d'un lobby anti-vaccinal plus fort que dans les autres pays.

M. Alain Sabouraud, pharmacien responsable de Sanofi Pasteur, a ajouté qu'il n'existe pas en France de promotion de la politique vaccinale, à la différence de celle menée au niveau mondial par l'OMS ou aux Etats-Unis par le Center for Disease Control. Il a estimé que, face au lobby anti-vaccinal, les laboratoires sont mal placés pour faire la promotion du vaccin. Ce rôle pourrait en revanche être confié au comité technique des vaccins (CTV).

M. Eric Guez, de Novartis Vaccines, a considéré que la défiance à l'égard du vaccin relève, en France, d'un manque de confiance dans les résultats.

Le président Jean-Michel Dubernard, député, en a convenu, rappelant qu'il n'existe pas de preuve scientifique sur l'utilité des vaccins. »

La langue du député Jean-Michel Dubernard, président de la table ronde, n'a pas fourché. Il réitère un peu plus loin sa conviction en disant qu'il « manque des données scientifiques permettant d'apprécier l'utilité des vaccins » !

L'enquête sur l'obligation vaccinale que nous avons menée est de ce fait justifiée et confortée par cette simple affirmation...

Et c'est même plus qu'une *affirmation* puisque le député « rappelle » l'absence de preuve scientifique. Cela semble vouloir dire qu'une telle vérité est bien connue des responsables. D'ailleurs, le député n'a pas été démenti par ses interlocuteurs présents lors de cette réunion qui comptait les plus grands experts dans ce domaine.

Pourquoi alors affirme-t-on constamment et fortement le contraire au public ? Que l'action des vaccins est sous contrôle, qu'elle est scientifiquement établie, etc. ?

Les acteurs de la vaccination voudront sans doute fonder l'utilité des vaccins sur les seules constatations d'une régression des maladies concernées. Mais, précisément, les données épidémiologiques qui permettraient une telle analyse sont notoirement insuffisantes. De plus, la sous-notification des effets secondaires des vaccins est connue et reconnue, empêchant le juste établissement de la balance bénéfique/risque. Et la disparition des maladies peut être expliquée par bien d'autres facteurs (hygiène, alimentation, etc.). Bref, de toute façon, la discussion est de droit à nouveau ouverte.

Plusieurs internautes nous avaient reproché de nous mêler de ce qui ne nous regardait pas, de ne pas avoir le bagage scientifique suffisant pour aborder une telle question, etc. Nous avons prévenu que notre approche était journalistique et politique (au sens large). Les propos du député Jean-Michel Dubernard viennent à notre sens redonner du poids à notre conclusion qu'un grand débat citoyen, précédé ou accompagné de nouvelles expertises contradictoires, est désormais nécessaire.

En effet, soit ce député dit n'importe quoi – et il faut se demander ce qu'il faisait à la tête de cette table ronde.

Soit il dit vrai - et la preuve d'un discours trompant le public (car affirmant que la vaccination repose sur des bases scientifiques irréfutables) est apportée par lui au détour de cet échange parlementaire.

Nous penchons évidemment pour le deuxième terme de cette alternative. En effet, Jean-Michel Dubernard sait de quoi il parle : outre son titre de député (perdu cette année), il est médecin, chirurgien des hôpitaux de Lyon et professeur des universités.

En tout cas, s'il n'existe pas de « preuve scientifique sur l'utilité des vaccins », il est urgent de revoir le « contrat social » autour de notre politique de vaccination... Et encore plus à propos de l'obligation vaccinale.

Les Français ont le droit d'y voir clair !